

AVANTAGES SUPPLEMENTAIRES

FONDS DE SOLIDARITE VIEILLESSE

Si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez solliciter le bénéfice de l'allocation du Fonds de Solidarité Vieillesse en vous adressant à la mairie de votre domicile qui vous remettra le document nécessaire à l'examen de vos droits.

Vous devez ensuite transmettre cette pièce au Trésorier Payeur Général, comptable assignataire de votre pension.

NBI

Les fonctionnaires détachés dans un emploi supérieur (statut de fonction) bénéficient d'un supplément de pension " Nouvelle Bonification Indiciaire " cumulable avec la pension calculée sur la base du grade ou emploi du corps d'origine.